



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 15 novembre 2012

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 4.1, 4.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 6.3, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 10.1, 10.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h50.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRON Avenne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (jusqu'au rapport 5.4), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jean-François GIRARD, M. Jean-Marie GIRERD, M. Nicolas GUILLEMET (jusqu'au rapport 1.1.1), Mme Martine JEANNIN, Mme Solange JOLY (jusqu'au rapport 5.4), M. Christophe LIME, Mme Annie MENETRIER, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR, Mme Nohzat MOUNTASSIR, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI, M. Jean ROSSELOT (à partir du rapport 4.1), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du rapport 1.1.2), Mme Corinne TISSIER (à partir du rapport 4.2), Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN Beure : M. Auguste KOELLER Boussières : M. Roland DEMESMAY Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du rapport 4.2) Busy : M. Philippe SIMONIN Chalèze : M. Christophe CURTY (à partir du rapport 4.2) Champagny : M. Claude VOIDEY (à partir du rapport 1.1.2) Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marie ROTH Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Bernard VOUGNON (à partir du rapport 1.1.2) Chaudfontaine : M. Jacky LOUISSON (à partir du rapport 4.1) Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT (jusqu'au rapport 5.4) Deluz : Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin : M. André BAVREL, M. Yves GUYEN (à partir du rapport 4.1) Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER Grandfontaine : M. François LOPEZ, M. Laurent SANSEIGNE (à partir du rapport 4.2) La Chevillotte : M. Jean PIQUARD La Vèze : M. Jacques CURTY Mamirole : M. Daniel HUOT (à partir du rapport 1.1.2) Marchaux : M. Bernard BECOULET Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT, M. Denis JOLY Montfaucon : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ (représenté par M. Hervé TOURNOUX) Montferrand-le-Château : M. Marcel COTTINY Morre : M. Jean-Michel CAYUELA, M. Gérard VALLET (à partir du rapport 1.1.1) Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 7.3) Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Michel FAIVRE Pugey : Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay : M. Michel LETHIER (représenté par M. Pierre PIGUET) Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET, M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO) Saône : M. Alain VIENNET (à partir du rapport 1.1.2) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH Torpes : M. Dominique GRUBER Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE

Étaient absents : Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Eric ALAUZET, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Lazhar HAKKAR, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT, M. Michel OMOURI, Mme Jacqueline PANIER, Mme Monique ROPERS, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Raymond REYLE Champoux : M. Thierry CHATOT Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Pierre PROST Franois : Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI Gennes : Mme Maryse MILLET Larnod : Mme Gisèle ARDIET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mamirole : M. Robert POURCELOT Marchaux : Mme Brigitte VIONNET Montferrand-le-Château : Mme Séverine MONLLOR Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle : M. Jacques MENIGOZ Pelousey : M. Claude OYTANA Pirey : M. Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Routelle : M. Claude SIMONIN Saône : Mme Maryse BILLOT Serre-les-Sapins : M. Christian BOILLEY Thoraise : M. Jean-Michel MAY Vaire-Arcier : M. Patrick RACINE Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET Vorges-les-Pins : M. Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : M. Marcel FELT

Procurations de vote :

Mandants : H. AKODAD, E. ALAUZET (à partir du rapport 4.2), T. BENETEAU DE LAPRAIRIE, N. BODIN, Y.M. DAHOUI, E. DUMONT (à partir du rapport 6.1), B. FALCINELLA, F. FELLMANN, D. GENDRAUD, P. GONON, J.P. GOVIGNAUX, N. GUILLEMET (à partir du rapport 1.1.2), V. HINCELIN, J.S. LEUBA, J. PANIER, M.N. SCHOELLER, Z. YASSIR-COUVAL (à partir du rapport 1.1.2), P. CHANEY, B. ASTRIC, C. PREIONI, B. VIONNET, S. MONLLOR, P. BELUCHE (jusqu'au rapport 7.3), C. OYTANA, J.M. BOUSSET, C. BOILLEY, P. RACINE.

Mandataires : F. MONNEUR, C. TISSIER (à partir du rapport 4.2), P. BONTEMPS, F. GERDIL-DJAOUAT, J.M. CAYUELA, B. RONZI (à partir du rapport 6.1), N. WEINMAN, J.C. ROY, J. SCHIRRER, O. FAIVRE PETIT-JEAN, J.F. GIRARD, N. MOUNTASSIR (à partir du rapport 1.1.2), B. CYPRIANI, F. ALLEMANN, D. POISSENOT, J.L. FOUSSERET, C. THIEBAUT (à partir du rapport 1.1.2), A. KOELLER, R. DEMESMAY, J.Y. PRALON, B. BECOULET, M. COTTINY, D. BOURDAIS (jusqu'au rapport 7.3), C. BARTHELET, J.M. FAIVRE, G. BAULIEU, J.P. TAILLARD.

Délibération n°2012/001897

Rapport n°2.3 - Tramway - Avenant n°2 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique

Tramway - Avenant n°2 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique

Rapporteur : Jean-Claude ROY, Vice-Président

Commission : Transports, Infrastructures, Déplacements

Inscription budgétaire	
BP 2012 et PPIF 2012-2016 « AP-AE/CP Réalisation de la 1 ^{ère} ligne de tramway » (budget annexe Transports)	Montant de l'AP-AE : 228 M€, Valeur juin 2008. Vérification a été faite de la faisabilité financière pour un projet à 228 M€ (valeur juin 2008) avec une tolérance de 5 %. Montant du CP 2012 : 75 353 075 € Montant de l'opération : <ul style="list-style-type: none">• sur année 2012 : 18 750 € HT• sur la période : 18 750 € HT

Résumé :

Dans le cadre du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique au titre de la réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon, il est proposé de signer un avenant n°2 portant sur une étude supplémentaire des estimations de trafic, nécessaire à l'argumentation du dossier de demande de prêt auprès de la BEI.

Cet avenant n°2, d'un montant de 18 750 € portent le marché à 2 808 250 € HT, soit une augmentation totale de 2,27 %.

Le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique a été attribué à la société SYSTRA, pour toute la durée de réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway pour un montant de 2 746 000 € HT, en 2008.

Un premier avenant de 43 500 € a été signé le 12 octobre 2010, portant le marché à 2 789 500 € HT. Cet avenant portait sur 3 mois d'études consacrés à différents thèmes, objets des remarques de l'Etat (systèmes alternatifs aux lignes aériennes de contact, archéologie, sécurité incendie et insertions des stations), suite à l'avis défavorable des services de la Préfecture sur le 1^{er} projet de 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon.

L'avenant n°2 propose la réalisation d'une étude supplémentaire des estimations de trafic attendu, dans le cadre du dossier de demande de prêt auprès de la Banque Européenne d'Investissement.

Cette étude comprend :

- la réalisation d'un diagnostic de l'état de la demande de transport pour l'année 2010,
- une mise à jour des hypothèses d'évolution sociodémographique, à l'horizon de la mise en service de la 1^{ère} ligne de tramway et à l'horizon de l'achèvement du SCoT,
- une mise à jour des estimations de trafic du tramway, par le biais d'une modélisation multimodale.

La prestation comprend la remise d'un rapport détaillé décrivant les hypothèses, la méthodologie appliquée et les résultats obtenus et une mise à jour de ce livrable en fonction des questions et remarques de la BEI.

Cette étude supplémentaire a été rendue nécessaire par les exigences de la BEI dans l'argumentation attendue de l'opportunité du projet, de ses motivations et des choix techniques opérés (matériel et tracé notamment) au sein du développement du réseau de transports GINKO.

Cet avenant est une régularisation *a posteriori* d'une commande urgente et nécessaire à l'obtention du prêt BEI.

Le coût de la prestation est de 18 750 € HT, soit 25 hommes jours d'ingénieurs pour un prix unitaire de 750 € HT.

Le montant du marché, après les avenants n°1 signé et n°2, ici proposé, est porté à 2 808 250 € HT, soit une augmentation totale de 2,27 %.

A la majorité, 6 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°2 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique au titre de la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant et toutes pièces permettant sa mise en œuvre.

Pour extrait conforme,

Le Président



Rapport adopté à la majorité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstentions : 6

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 27 NOV. 2012

Avenant n°2 - Transport en commun en site propre de l'Agglomération Bisontine

Identification de la personne publique qui a passé le marché et du titulaire

Personne publique :

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
4, rue Gabriel Plançon - La City
25043 Besançon Cedex

Titulaire du marché :

SYSTRA
5 avenue du Coq
75 009 PARIS

Marché n°08/08 : approuvé par délibération du 18 décembre 2008 et notifié le 22 janvier 2009

Objet du marché : Marché d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage technique - projet Transport en Commun en Site Propre

Montant du marché initial : 2 746 000 € HT soit 3 284 216 € TTC.

Avenant n°1 pour 43 500 € notifié le 4 novembre 2011 (+ 1,58 %).

Objet de l'avenant n°2

Le présent avenant n°2 porte sur la réalisation d'une étude supplémentaire des estimations de trafic attendu, dans le cadre du dossier de demande de prêt auprès de la Banque Européenne d'Investissement.

Cette étude comprend :

- la réalisation d'un diagnostic de l'état de la demande de transport pour l'année 2010,
- une mise à jour des hypothèses d'évolution sociodémographique, à l'horizon de la mise en service de la 1^{ère} ligne de tramway et à l'horizon de l'achèvement du SCoT,
- une mise à jour des estimations de trafic du tramway, par le biais d'une modélisation multimodale.

La prestation comprend la remise d'un rapport détaillé décrivant les hypothèses, la méthodologie appliquée et les résultats obtenus et une mise à jour de ce livrable en fonction des questions et remarques de la BEI.

Le coût de la prestation est de 18 750 € HT, soit 25 hommes jours d'ingénieurs pour un prix unitaire de 750 € HT.

Le montant du marché, après les avenants n°1 signé et n°2, ici proposé, est porté à 2 808 250 € HT.

En conséquence et conformément à la délibération du 15 novembre 2012, le montant du marché, y compris l'avenant n°1, est augmenté de 18 750 € HT, augmentant ainsi la valeur initiale du marché de 2,27 %.

Pour SYSTRA,

Pour le Président,

Jean-Louis FOUSSERET